



Le CSE s'est fait en Skype avec 19 participants.

Interventions SNAP

a) Remerciements Direction

Le SNAP tiens, en ce temps de confinement, à remercier la direction pour la gestion de la crise au sein de PES afin de préserver la santé et la sécurité de l'ensemble du personnel, tout en continuant de garantir une prestation de services à nos DE et à nos employeurs. En effet, malgré les conditions, l'activité continue grâce aux collaborateurs mobilisés et les statistiques des services en témoignent.

Votre gestion a permis la mise en place du télétravail exceptionnel et de permettre d'étendre le dispositif au plus grand nombre permettant à chacun de rester en sûreté chez eux.

Les services généraux ont été à l'écoute de chacun dans la mise en place des équipements informatiques et continuent à équiper les collègues.

A la suite de la dernière vague d'équipement, les collaborateurs remercient à nouveau la disponibilité du service SGI.

b) Remerciements Agents

Le SNAP remercie également l'ensemble des collaborateurs pour leur investissement et leur participation dans la poursuite des activités en télétravail malgré les difficultés pouvant être rencontrées du fait des moyens techniques : problème de ralentissement, bugs, ATT en conditions difficiles techniques (problème de certains casques et problème de connexion avec les portables), problème de connexion Lync pour la tenue de certaines réunions, ainsi que de travailler sur de petits écrans En dépit de cette conjoncture, les agents ont su faire preuve de conscience professionnelle et d'un vrai travail d'équipe.

Cependant, malgré leur investissement ceux-ci se sentent trahis du fait du revirement de la DG en imposant une récupération d'un maximum de 10 jours RTT pour les agents en ABAP. Cela a généré de l'incompréhension, de la colère et de la frustration.

A partir du 1er mai, les personnes en arrêt pour garde d'enfants et les agents ayant des personnes à risques élevés dans leur entourage doivent passer en ABAP. De fait, ils sont également concernés par la récupération des 10 jours de RTT maximum. **Les collaborateurs se sentent pénalisés par cette mesure qui s'applique, selon l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020, principalement au statut public et qui crée une iniquité entre les agents.**

Le SNAP rappelle que beaucoup d'agents ont subi la situation d'absence autorisée payée qui n'était pas un choix de leur part mais une situation subie.

Enfin, on change les règles en cours de route et on impose l'obligation de prendre des RTT dans l'urgence avec des délais extrêmement courts. On passe de la possibilité d'annuler ses congés sur la période de confinement avec le déplafonnement du CET à l'obligation de poser maximum 10 jours de RTT, ce qui est pour le moins assez contradictoire !

Le SNAP vous fait part de l'énorme colère et de la tension qu'a déclenché cette disposition qui est incompréhensible au regard des positions prises par la DG en début de crise.



Nous sommes le réceptacle des mécontentements et des insatisfactions générées par cette disposition malvenue. Cette situation va renforcer ce sentiment d'injustice qui règne déjà entre les agents au regard des différentes situations qu'a généré cette crise.

Pour le **SNAP**, le principe d'équité imposait non pas de retirer des droits aux agents qui subissaient cette situation d'absence autorisée payée mais de reconnaître la charge de ceux qui ont été et sont toujours mobilisés.

Nous insistons sur l'investissement collectif et reconnu des agents de Pôle Emploi Services dans des circonstances inédites.

Le **SNAP** demande une prime exceptionnelle pour l'ensemble des agents de Pôle Emploi Services pour reconnaître leur investissement dans une période difficile et inédite.

Sachant que le ministre des Comptes publics, Gérald Darmanin, a annoncé le versement d'une prime jusqu'à 1.000 euros aux fonctionnaires qui ont continué à assurer leur mission de service public malgré le confinement.

c) Mesures gouvernementales

De plus, les mesures annoncées par le gouvernement du 28 avril précisent que le déconfinement ne va pas se faire en une seule fois et que le télétravail doit être maintenu pour les 3 semaines suivant le 11 mai. Cela permettra de limiter le recours aux transports publics pour les salariés et de limiter plus globalement les contacts.

Il faut également garder à l'esprit que les écoles ne reprendront pas toutes en même temps et sur la base du volontariat.

De ce fait, il faut continuer à équiper l'ensemble des collaborateurs en télétravail.

Par ailleurs quand le télétravail n'est pas possible, Edouard Philippe demande aux entreprises d'aménager les horaires comme décaler les prises de postes pour étaler les flux et ainsi éviter les occasions de contamination. L'objectif est aussi de limiter au maximum le nombre de salariés présents simultanément dans un même espace de travail et d'éviter les pics d'affluence dans les transports en commun

Il est demandé aux directions de ressources humaines des entreprises d'étudier la faisabilité de mettre en place des horaires décalés.

Les entreprises sont « invitées » à équiper leurs salariés en masques

Edouard Philippe a « **invité toutes les entreprises, quand leurs moyens le leur permettent, à veiller à équiper leurs salariés** » en masques de protection. Particulièrement « **dès lors que le respect de la distanciation physique (d'un mètre) n'est pas possible** »

« **C'est une condition de la reprise** », a insisté le Premier ministre

Par ailleurs, le **dispositif de chômage partiel** est maintenu en l'état jusqu'au 1er juin.

En conclusion, pour le **SNAP** le plan de reprise d'activité sur site doit se faire par paliers tant que le virus est toujours présent.

La présence physique des agents doit être réduite au minimum tant que le risque de contamination existe.

Pour ce faire, la situation de télétravail exceptionnel doit se poursuivre si nécessaire au-delà de la période de confinement afin de permettre un retour sur site progressif et prudent.



Les agents présentant une pathologie à risque ou ayant dans leur entourage une personne fragile doivent être maintenus à domicile pour éviter tous risques de contamination.

d) Questions

Au vu des éléments énoncés, le **SNAP** a un certain nombre de questions auxquelles nous souhaiterions que vous répondiez dont les thèmes sont :

- 1) Présence sur les sites de Pes
- 2) Le nombre de cas atteints ou suspectés du COVID19
- 3) Equipement + Yawoavi et Salimata questions diverses
- 4) Statut des agents en garde d'enfants
- 5) Plan de reprise
- 6) cumul télétravail et garde d'enfants
- 7) formation : Offre de services / Gestion des appels difficiles côté employeur
- 8) La communication à PES
- 9) les EPA
- 10) La campagne de télétravail
- 11) La communication sur la pose de congé
- 12) L'accès à intranet pour les agents en maladie

1) Présence sur les sites de Pes

- Combien de collaborateurs restent encore sur le site du Péri ?

Lors du CSE du mois dernier, il était précisé :

« Sur Chavanod et sur Charlebourg, aucun collaborateur de PES n'est présent à l'intérieur des bâtiments. S'agissant du Péri, il n'y a plus de collaborateur hors des membres du comité de direction et hors le moment de la relève du courrier sur les activités essentielles par les managers en rotation, qui ont lieu, je le rappelle, uniquement les jeudis et lundis sur une petite partie de la journée. En effet, nous avons réussi à rendre télétravaillables toutes les activités opérationnelles identifiées aujourd'hui dans la listes des activités essentielles. Hier, ce sont quatre personnes, direction et support, qui étaient encore physiquement présentes au Péri. »

- Qu'en est-il des prestataires du service courrier avec l'augmentation des tournées de la poste ?

Lors du CSE du mois dernier, il était précisé :

« Sur Colombes, le service courrier a été maintenu en accord avec le prestataire, qui est présent deux à trois fois par semaine en fonction du passage de la Poste. Le courrier est ouvert, trié, les bannettes sont déposées dans la salle Truffaut au Péri et un manager vient en rotation relever ce courrier »

2) Le nombre de cas atteints ou suspectés du COVID19

A ce jour, avez-vous eu connaissance de collaborateurs qui auraient été atteints du Covid19 ?

Vous nous avez informés par le mail Monsieur Franck Tudal du 14 avril que deux agents avaient été testés positifs au COVID 19. Avez-vous eu connaissances de nouveaux cas ?

3) Equipement

- *A ce jour, combien de personnes reste-t-il à équiper ?*

Quel est le taux d'équipement de chaque service en matériel de télétravail ?

Le télétravail doit être privilégié après le 11 mai. Que va-t-il se passer pour les agents qui ne sont pas équipés ? Soit selon le mail du 28 avril de Monsieur Franck TUDAL avec les chiffres au vendredi 24 avril : **un total de 226** (dont les agents en maladie 31, en garde d'enfant 51, en population à risque 6, **Conjoint ou parent vivant avec personne à risque élevé (CPAM) 1**, Confinement sans télétravail 28).

Concernant les collaborateurs en arrêt actuellement (maladie, maternité,...), il a été précisé sur l'article intranet et sur le mail reçu le 27/04, qu'ils pourraient effectuer la visite de reprise du travail en téléconsultation.

Cependant, au vu du confinement et du télétravail qui se poursuit, seront-ils équipés dès leur retour ?

Ci-dessous les chiffres de la répartition des effectifs à vendredi 24 avril.

Effectif actif	Nombre
CDI	509
CDD	42
CAP	2
Total	553

Télétravailleurs	327	59%
Maladie classique (CPAM)	31	6%
Garde d'enfant (CPAM)	51	9%
Population à risque (CPAM)	6	1%
Conjoint ou parent vivant avec personne à risque élevé (CPAM)	1	0%
Maternité	7	1%
Confinement sans télétravail	28	5%
Présence sur site	5	1%
Autres (élus permanent, détachés)	5	1%
Jours de temps partiel	17	3%



Congés	75	14%
--------	----	-----

- *Y aura-t-il d'autres distributions en plus des 28 prévus en mai pour Colombes cf mail du 14 avril de Monsieur Tudal ?*

Avez-vous étudié les différents cas des personnes en ABAP ne pouvant télétravailler ? (hors PV) Notamment le cas de Madame Yawoavi NYAVOR qui est domiciliée à proximité de Rennes. Pouvez-vous prévoir une livraison sur le site de Pôle Emploi Rennes afin de lui éviter tout risque de contamination en utilisant les transports pour se rendre sur le site du Péri ?

Autre cas, une personne en CGMA (garde de 3 enfants moins de 16 ans) (Madame ALI AHAMADA Salimata) qui souhaite reprendre le télétravail à compter du 11 mai et à qui on a repris le portable par coursier (Le coursier CARI Transport). Pourra-t-on lui faire parvenir de la même manière du fait de sa situation personnelle sachant que les établissements scolaires n'auront pas ré ouverts pour tous ?

4) Statut des agents en garde d'enfants :

Les agents en garde d'enfant de moins de 16 ans seraient placés en ABAP à compter du 1er mai 2020 jusqu'au 7 mai 2020, la note n'a pas été actualisée en ce sens et aucun message n'a été adressé à ces agents pour les informer de cette disposition. Beaucoup de questions remontent à ce sujet.

Au-delà du 7 mai quelle sera le statut des agents qui continueront à être en garde d'enfant faute d'établissement scolaire ou de crèche les accueillant ?

5) Plan de reprise

Il a été indiqué dans le mail de M. CRIBIER du 21/04/2020 :

« La direction générale et les directions d'établissements, travaillent actuellement afin de définir les modalités de la reprise progressive à partir du 11 mai. »

Pensez-vous rouvrir les sites à partir du 11 mai malgré les recommandations du gouvernement de poursuivre le télétravail.

Lors de la dernière audio du 28 avril, il a été précisé la date de reprise envisagée au 18 mai et la semaine du 11 au 15 mai serait une semaine de préparation de la reprise d'activité avec la participation des collègues sur la base du volontariat. Le dossier de reprise est en cours à la DG et sera présenté au CSEC pour consultation puis aux différents CSE.

Avez-vous d'ores et déjà, le calendrier pour la présentation de ce plan aux instances du personnel ?

6) formation : Offre de services / Gestion des appels difficiles côté employeur

Conditions d'ATT en télétravail.

Au CR et au SEDP, beaucoup d'agents font remonter des communications compliquées (difficultés à entendre et se faire entendre), car les casques ne sont pas adaptés et ils utilisent leur propre téléphone. De plus, les appels difficiles existent. Pourquoi n'avez-vous pas mis en place côté employeur, la formation en temps de confinement Offre de services / Gestion des appels difficiles comme pour les GDD ?

7) La communication à PES



Plusieurs agents s'interrogent sur la situation à ce jour à PES, est-il possible de réaliser des campagnes de communications régulières venant de la cellule de crise (1 comm par semaine), concernant l'évolution ainsi que les dispositifs qui seront mis en place ?

Les collaborateurs ont appréciés recevoir des mails de M. Philippe et de M. Hernu.

De plus, le SNAP demande à ce que les élus soient tenus régulièrement informer des différentes dispositions prises par la cellule de crise ?

8) Les EPA

Concernant le report des EPA, vous nous indiquez lors du CSE du mois dernier

« Je pense que cette période est propice pour faire les EPA pour les personnes qui sont en confinement, car elles sont disponibles. Les EPA peuvent se faire via Skype. Cela est à voir entre le collaborateur et le manager en bonne intelligence. »

Des EPA ont-ils été réalisés ?

Si oui, combien ?

Sinon quelles sont les nouvelles dates de la campagne d'EPA ?

9) La campagne de télétravail :

Avez-vous une date à donner aux collaborateurs ?

10) La communication sur la pose de congé

La date de fin de pose pour les congés a été définie au 31/12/2020.

Pouvez-vous préciser pour chaque typologie les dates de report et les règles de pose auprès des collaborateurs qui s'interrogent (fractionnement, RTT, ancienneté, congé payé) ?

11) L'accès à intranet pour les agents en maladie

Pourquoi les agents en arrêt de travail depuis plus de 3 mois, n'ont plus accès à l'intranet ? En effet, en ce temps de confinement, les actualités sont des sources d'informations pouvant être utiles à tous. Par conséquent, le SNAP demande que l'intranet reste accessible pour tous.

📞 Pour plus d'informations, contactez nos élus SNAP au CSE PES

Magalie COINTE

Tél perso : 06 28 04 67 71

Laurent GONIN

Tél perso : 06 12 36 52 09